

La CFTC a participé aux négociations sur le régime indemnitaire des agents de la Métropole qui se sont tenues du 6 mars 2019 au 23 mai 2019.

La CFTC s'est engagée pleinement dans les négociations et a formulé des propositions à l'administration que nous vous avons détaillées dans un tract daté du 12 avril 2019.

Certaines de nos revendications ont été intégrées et votées lors du Comité Technique du 23 mai 2019.

MESURES ACTEES PAR L'ADMINISTRATION POUR LA CATEGORIE A :

REGIME INDEMNITAIRE DE GRADE DE LA FILIERE SOCIALE et MEDICO-SOCIALE :

	RI Grade Actuel	Nouveau RI acté	Gain mensuel
Cons Socio éduc Hors cl	633 €	839 €	206 €
Cons Socio éduc sup	633 €	768 €	135 €
Cons Socio éducatif	599 €	700 €	101 €
Assistant socio éduc principal	488 €	620 €	132 €
Assistant socio éducatif	488 €	580 €	92 €
Educ Ppal Jeunes Enfants	314 €	620 €	306 €
Educateur Jeunes Enfants	314 €	580 €	266 €

	RI Grade acté
Biologiste vétérinaire de classe exceptionnelle	1 400 €
Biologiste vétérinaire hors classe	1 200 €
Biologiste vétérinaire Classe normale	1 000 €

REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTION DES FILIERES ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, CULTURELLE ET MEDICO-SOCIALE : Mise en place d'un RIF groupe 5 de 70€ pour les agents qui n'ont pas de fonction d'encadrement.

→ (selon le principe de «convergence» imposé par l'administration, ces augmentations de RIG ou la mise en place d'un RIF réduiront en contrepartie les montants de l'indemnité différentielle et/ou la prime de Février des agents qui en bénéficient actuellement)

UN GRADE OUBLIE : l'ingénieur Hors classe est rémunéré moins que l'ingénieur principal. Bonjour la promotion sanction à -219€ !

L'EGALITE HOMME-FEMME OUBLIEE : On demande aux attachés de tenir le même poste que des ingénieurs. L'employeur ne prévoit pas de rapprochement supplémentaire des 2 RI. D'autres collectivités l'ont fait. L'écart est d'au moins 400€ par mois par rapport à ces employeurs.

NOUVELLE PRIME D'INTERESSEMENT COLLECTIVE DE 300€ MAXIMUM par agent versée au mois de février. (A titre dérogatoire, pour l'année 2019, elle sera versée en décembre 2019 sur la base de l'année 2018)

Bravo, les agents attendent que l'employeur applique le texte à jour qui permet d'aller jusqu'à 600€

Bien qu'il y ait eu des avancées, la CFTC ne peut se satisfaire du résultat final car l'augmentation du pouvoir d'achat pour les agents de la Métropole n'est pas assez conséquente par rapport à nos ambitions.

La CFTC est là pour répondre à vos questions et n'en doutez pas, nous continuons à défendre vos intérêts. Nous avons besoin de votre soutien.